

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	01 OCT. 2024
Date Réception	01 Octobre 2024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, JACQUEMIN, BONNOT, PERES, CHIERICO
MM BOURDIN, PERONA, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CREPET, EL AKKADI, BLESIOUS,
M. CAVIGLIOLI, Membres.

REPRESENTES :
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 404 / 24	<u>RESIDENCE AUTONOMIE</u> <u>LA RESPELIDO</u>
Affiché du 01 Octobre 2024	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Au 01 Décembre 2024	<u>ANNEE 2025</u>

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente propose :

Le CCAS de Fréjus, en tant que gestionnaire d'Etablissements et Services Sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure, est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe présenté selon la nomenclature M22.

Ce budget permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

C'est précisément le cas de la Résidence Autonomie « La Respélido » dont la tarification est fixée par Arrêté du Conseil Départemental.

Préalablement au vote du budget qui, selon la nomenclature M22, intervient au plus tard le 31 octobre de l'année N-1, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la tenue d'un débat « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci... ».

C'est dans ce cadre que le présent rapport d'orientation budgétaire est présenté au vote du Conseil d'Administration.

Préambule :

Le budget 2025 prendra en compte un taux d'occupation hébergement de **91,32 %** soit **13 000** journées prévisionnelles (pour mémoire 12 410 journées réalisées en 2023 et au 31 août le prévisionnel 2024 serait de 12 951).

Depuis 2 ans, le taux d'occupation est reparti à la hausse, avec 36 studios occupés sur 39.

La rénovation des studios se poursuit ; néanmoins, les réparations sur le bâtiment (fuites sur le réseau d'eau, travaux d'entretien de la cuisine, mise aux normes des installations incendie...) sont redevenues prioritaires. En effet, il convient d'abord de sécuriser le réseau d'alimentation d'eau avant de poursuivre les rénovations de salles de bains.

Les charges de personnel continuent d'augmenter de même que les dépenses courantes.

Le budget d'exploitation prévisionnel 2025 de la Résidence Autonomie s'établirait à **690 000 €** soit une hausse de 42 000 € (+ 6,48 %) par rapport au budget d'exploitation voté en 2024.

Le budget prévisionnel 2025 par sections serait réparti ainsi :

●La section d'exploitation s'élèverait à	690 000 €	}	712 000 €
●La section d'investissement serait d'un montant de	22 000 €		

I- Section d'exploitation

- Les charges d'exploitation

⇒ **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 170 000 €**

Les dépenses de ce groupe sont réévaluées de 15 000 € (+ 9,68 % par rapport au BP 2024). Outre les dépenses d'énergie et d'alimentation qui grèvent le budget des charges courantes, les fournitures d'entretien sont en hausse. Dans le cadre du nouveau CPOM, sont ajoutés 4000 € supplémentaires sur les ateliers. Il est donc prévu 16 000 € en 2025 sur le compte 6288.

⇒ **Les dépenses afférentes au Personnel : 410 000 €**

Sur les dépenses de personnel il est prévu 20 000 € de plus par rapport au BP 2024 (+ 5,13%). Le personnel permanent de la structure reste stable avec 10 ETP (Equivalent Temps Plein) dont 5 titulaires et 5 non-titulaires (1 contrat aidé à l'accueil, 4 CDD : 2 cuisiniers, 1 agent technique et 1 agent d'entretien en CDD).

La hausse de ces charges est liée à la prise en compte des nouvelles primes (Ségur) applicables aux établissements ESSMS et aux revalorisations indiciaires (augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023).

⇒ **Les dépenses relatives à la structure : 110 000 €**

Les dépenses de ce groupe augmentent de 7 000 € (+ 6,80 % par rapport au BP 2024)

Ces dépenses comprennent :

- des charge fixes comme le loyer (46 800 €), les primes d'assurances (3 700 €), les taxes foncières (1 200 €),
- des charges variables, dont les frais de maintenance et de réparation (38 000 €) mais aussi les frais de formation (2 400 €), la prestation téléalarme et les droits d'auteur (1 200 €)
- Enfin les dotations aux amortissements à hauteur de 16 700 €.

- Les recettes d'exploitation

⇒ **Les produits de tarification s'élèveraient à 635 000 €.**

Le calcul repose sur une augmentation proposée du prix journée de 0,4 % et une estimation du nombre de journées réalisées en hausse. Il est établi au vu d'une projection du réalisé au 31/12/24, en se basant sur les 8 premiers mois de l'année.

Tarif prévisionnel 2025 :

<u>PRIX DE JOURNEE BP 2024</u>		<u>NOTIFIE 2024</u>	<u>PROPOSITION 2025</u>	
Hébergement	30,84 €	32,77 €	33,00 €	+ 0,7 %
Restauration	Midi 11,60 €	13,18 €	13,00 €	- 1,37 %
	Soir 5,86 €	6,64 €	6,80 €	+ 2,41 %
	-----	-----	-----	
Soit	48,30 €	52,59 €	52,80 €	+ 0,4 %

Le Département, dans son rapport de tarification du 16 janvier 2024, avait prévu des mesures particulières et augmenté fortement le tarif journalier. En effet, pour compenser l'inflation des prix, le tarif Hébergement avait été réévalué de 30,84 € (BP 2024) à 32,77 € au 1^{er} janvier 2024. Il est donc proposé de repartir du tarif réactualisé 2024 en appliquant une légère hausse.

Les autres produits relatifs à l'exploitation ainsi que les produits financiers sont évalués à **55 000 € (recettes en atténuation)** comprenant : le Forfait Autonomie 2025 (11 700 €), Subvention Etat CUI (6 300 €), remboursements sur charges de personnel (15 000 €), régie de recettes 16 000 € (prestations usagers), remboursements divers : chèques énergie... (1 000 €), remboursements sur tickets restaurants et charges locatives... (5 000 €).

⇒ **Les autres produits exceptionnels** (remboursements divers, subventions) feront l'objet d'une décision modificative budgétaire si nécessaire.

La section d'exploitation s'équilibre à 690 000 € en dépenses et recettes.

II-Section d'investissement

L'autofinancement des investissements 2025 à réaliser est assuré par la dotation aux amortissements à hauteur de 16 700 € plus les dépôts et cautionnements reçus pour 3 000 € et des recettes autres (FCTVA) à hauteur de 2 300 €.

La section d'investissement s'équilibre à 22 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le présent rapport d'orientation budgétaire à retenir pour l'exercice 2025 pour la Résidence Autonomie « La Respélido »,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 25 Septembre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
Résidence Autonomie « La RESPELIDO »

La Résidence Autonomie « La RESPELIDO » est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Etablissement accueillant des personnes de plus de 60 ans, valides et autonomes, sa capacité est de 39 studios, dont 36 sont occupés à ce jour soit 2 de plus qu'en 2023.

Le prix de journée est révisable chaque année et approuvé par le Conseil Départemental.

- **Taux d'occupation sur la période (réalisé et prévisionnel)**

ANNEE	Nombre de studios	Nombre de journées	Taux réalisé / nombre de journées théoriques
2020	39	13 796	96,92 %
2021	39	11 879	83,45 %
2022	39	11 018	77,40 %
2023	39	12 410	87,18 %
<i>Estimation 2024</i>	<i>39</i>	<i>12 951</i>	<i>90,98 %</i>
<i>BP 2025</i>	<i>39</i>	<i>13 000</i>	<i>91,32 %</i>

- **Tableau des effectifs sur la période**

<u>-Encadrement</u>	1,20 ETP
<u>-Administration</u>	1,00 ETP
<u>-Services généraux</u>	7,80 ETP
TOTAL	10,00 ETP

Les effectifs en ETP restent inchangés. Le technicien de maintenance a été remplacé. Un nouvel agent d'accueil est en poste depuis septembre 2023. Les 2 cuisiniers ont été remplacés.

- **Progression des dépenses de personnel sur la période**

BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
373 585	350 000	350 000	373 000	390 000	410 000
	- 6,31%	0%	+ 6,57%	+ 4,56 %	+ 5.13 %

- **Evolution des grandes masses budgétaires par groupe fonctionnel**

CHARGES D'EXPLOITATION	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses afférentes à l'exploitation	111 536	109 146	124 000	124 000	155 000	170 000
Dépenses afférentes au Personnel	397 305	400 710	350 000	373 000	390 000	410 000
Dépenses afférentes à la structure	111 521	101 635	102 743	99 484	103 000	110 000
TOTAL	620 362	611 491	576 743	596 484	648 000	690 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Résultat d'exécution reporté		12 655				
Produits de la tarification	531 034	510 685	508 943	544 334	599 403	635 000
Autres produits d'exploitation	87 378	59 050	47 800	47 150	38 000	55 000
Produits financiers et autres produits exceptionnels	9 621	40 000	20 000	5 000	10 597	0
TOTAL	628 033	622 390	576 743	596 484	648 000	690 000

Commentaires :

- (1) Les dépenses afférentes à l'exploitation intègrent les marchés de denrées et de fournitures, et les ateliers prévus dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (le coût annuel prévu est de 16 000 €).
- (2) Les dépenses afférentes au personnel tiennent compte des rémunérations de 5 titulaires et 5 non-titulaires. La hausse des charges au chapitre 012 liée au surcoût des primes Ségur et à l'augmentation indiciaire au 1^{er} juillet 2023 se confirme. La progression de ces charges se confirme avec une hausse moyenne de 5 à 6%.
- (3) Les dépenses afférentes à la structure sont en hausse du fait de la reprise des investissements induisant des amortissements supplémentaires et surtout en raison des coûts d'entretien et de maintenance du bâtiment. En 2024, il a aussi fallu intégrer au budget 10 000 € supplémentaires de créances non valeurs.

- Investissement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses d'investissement	32 579	10 027	23 100	18 500	19 500	22 000
Recettes d'investissement	34 284	26 450	39 725	18 500	19 500	22 000
Excédent reporté n-1	3 438	16 423	16 625	6 969		

En 2025, le montant provisionné de la dotation aux amortissements pour assurer l'autofinancement des investissements de l'année sera de 16 700 €, 3 000 € de cautionnements prévus en dépenses et en recettes, et 2 300 € de recettes autres (FCTVA).

- Evolution des Tarifs depuis 2020 :

● Capacité d'Accueil et Fréquentation

Hébergement : taux d'occupation prévisionnel au 31/08/24 : 12 951 jours (pour 36 studios occupés). On peut raisonnablement prévoir un taux d'occupation de 13 000 journées en 2025.

Restauration : estimation en fonction du taux d'occupation et du réalisé au 31/08/24 : 13 000 repas environ soit une moyenne 35 repas par jour.

● Calcul du prix de journée

Evolution des dépenses d'exploitation :

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024 retenu	Budget 2025	Evolution 2025/2024
Charges brutes d'exploitation	576 743	596 484	635 273	690 000	+ 8,61 %
Autres produits d'exploitation (Groupe II)	47 800	47 150	61 403	55 000	- 10,42 %
Autres produits exceptionnels (Groupe III)	20 000	5 000	10 597	0	
Charges nettes à répartir	508 943	544 334	563 273	635 000	+ 12,73 %
Affectation des résultats : excédent reporté			Pas de reprise de résultat		
Base de calcul corrigée	508 943	544 334	563 273	635 000	+ 12,73 %

Les produits des groupes II et III, dit produits d'atténuation, viennent en déduction des charges brutes. Ce qui permet de calculer les charges nettes et donc les produits de tarification escomptés.

Le prix de revient s'établirait à 48,84 € pour 13 000 journées d'activité et le calcul des tarifs a été établi sur un montant de charges nettes de **635 000 €**.

Le comparatif tarification (hébergement et restauration) porte sur la période 2020-2025.

	Tarif Hébergement	Tarif Restauration Midi	Tarif Restauration Soir	Total Journalier	Evolution
2020	30,32	10,10	5,06	45,48	0,49%
2021	30,36	10,20	5,12	45,68	0,44%
2022	30,38	10,32	5,20	45,90	0,48%
2023	30,70	11,54	5,82	48,06	4,71%
2024 BP	30,84	11,60	5,86	48,30	0,50%
2024 Notifié*	32,77	13,18	6,64	52,59	8,88%
2025	33,00	13,00	6,80	52,80	0,4 %

*Tarif facturé en 2024 suite à la mise à jour des Tarifs au 1^{er} janvier : 32,77 + 13,18 + 6,64 = 52,59 €

Par souci d'équité, le tarif restauration du midi est arrondi à 13 €, au même tarif que les repas extérieurs.